

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Syndicat Mixte du
Bassin Versant
Aveyron Amont

2023



1/ Le syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont (SMBV2A)

- 1.1/ Contexte *p2*
- 1.2/ Les compétences et l'organisation *p3*
- 1.3/ Bilan financier *p5*

2/ Les principales actions

- 2.1/ La 4ème année du contrat de rivière Aveyron amont *p6*
- 2.2/ Les travaux de gestion des milieux aquatiques *p8*
- 2.3/ La prévention des inondations, l'engagement d'un programme dédié *p10*
- 2.4/ Inciter les pratiques agricoles vertueuses *p12*
- 2.5/ Les missions transversales *p13*
- 2.6/ La sensibilisation *p14*



1/ Le syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont (SMBV2A)

1.1/ Contexte

Les chiffres clés du bassin versant Aveyron amont

Il concerne l'Aveyron, de sa source à la confluence avec le Viaur, et tous ses affluents.



1 560 km², + 2 000 km de cours d'eau, 104 000 habitants
1 région, 3 départements, 14 communautés de communes ou d'aggllo, 83 communes

Les principales étapes de la structuration à l'échelle du bassin versant

Le syndicat est issu de la volonté des 3 anciennes structures gestionnaires des milieux aquatiques (le SIAH HVA, Rodez Agglomération, et le SIAV2A) de travailler ensemble à l'échelle du bassin versant. Cette organisation traduit la nécessité d'assurer une **gestion solidaire, tant amont/aval qu'urbain/rural**, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Après 4 années de préfiguration au sein de l'association APCRAA le SMBV2A a été créé au 1^{er} janvier 2017.

En 2018, après discussions avec les EPCI-FP, le syndicat prend en charge la **compétence GEMAPI**. En 2020 toutes les EPCI-FP du bassin versant adhèrent au SMBV2A.

En 2021 le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont réunit les critères pour **obtenir la labélisation EPAGE**. Procédure de reconnaissance initiée en 2022.

2009 : étude d'opportunité

2012 : création de l'association de préfiguration APCRAA

2017 : création du SMBV2A, dissolution du SIAH HVA et du SIAV2A

2018 : intégration de la compétence GEMAPI

2020 : adhésion de toutes les EPCI-FP du bassin versant au SMBV2A (Arrêté 12-2020-03-03-001)

2022 : procédure de labélisation EPAGE



1.2/ Les compétences et l'organisation

Un syndicat mixte pour exercer la compétence GEMAPI

Le SMBV2A exerce pour le compte de ses adhérents, les EPCI-FP (communautés de communes et d'agglomération) du bassin versant Aveyron amont, les **compétences GEMAPI et COMPLEMENTAIRE GEMAPI**.

GEMAPI, C. envir., art. L. 211-7, I

- 1° L'aménagement des bassins versants
- 2° L'entretien et l'aménagement des cours d'eau
- 5° La défense contre les inondations
- 8° La protection et la restauration des zones humides

Le SMBV2A a pour objet la gestion et l'aménagement durables des cours d'eau et milieux, tout en contribuant à la prévention des inondations.

À ce titre nous accompagnons techniquement et administrativement tant les collectivités que les professionnels et les particuliers. Le SMBV2A intervient sur de nombreuses thématiques du stade animation et études au stade travaux :

- la mise en place de politiques publiques de l'eau dont le contrat de rivière,
- la restauration et l'entretien des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, ...)
- la prévention des inondations,
- le suivi qualitatif et quantitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- la sensibilisation et la valorisation des richesses naturelles liées aux milieux aquatiques.

Les élus

Les 14 communautés de communes ou d'agglomération ont des représentants qui siègent au conseil syndical. Le nombre de représentants est fonction de la population dans le bassin versant. Ces élus titulaires et leurs suppléants ont un pouvoir délibératif.

De plus, à l'échelle de chaque commune, ou commune déléguée, un élu référent est désigné. Cet élu a un rôle consultatif, en étant par exemple associé à l'élaboration et à la déclinaison des programmes d'actions.



Une représentativité équivalente, entre Président et Vice-Président, est assurée pour chaque sous bassin :

- (A) Michel Artus, Président et représentant la basse vallée
- (G) Patrick Gayrard, 1er Vice-Président et représentant la Vallée Médiane
- (C) Sébastien Cros, 2ème Vice-Président et représentant la Haute Vallée

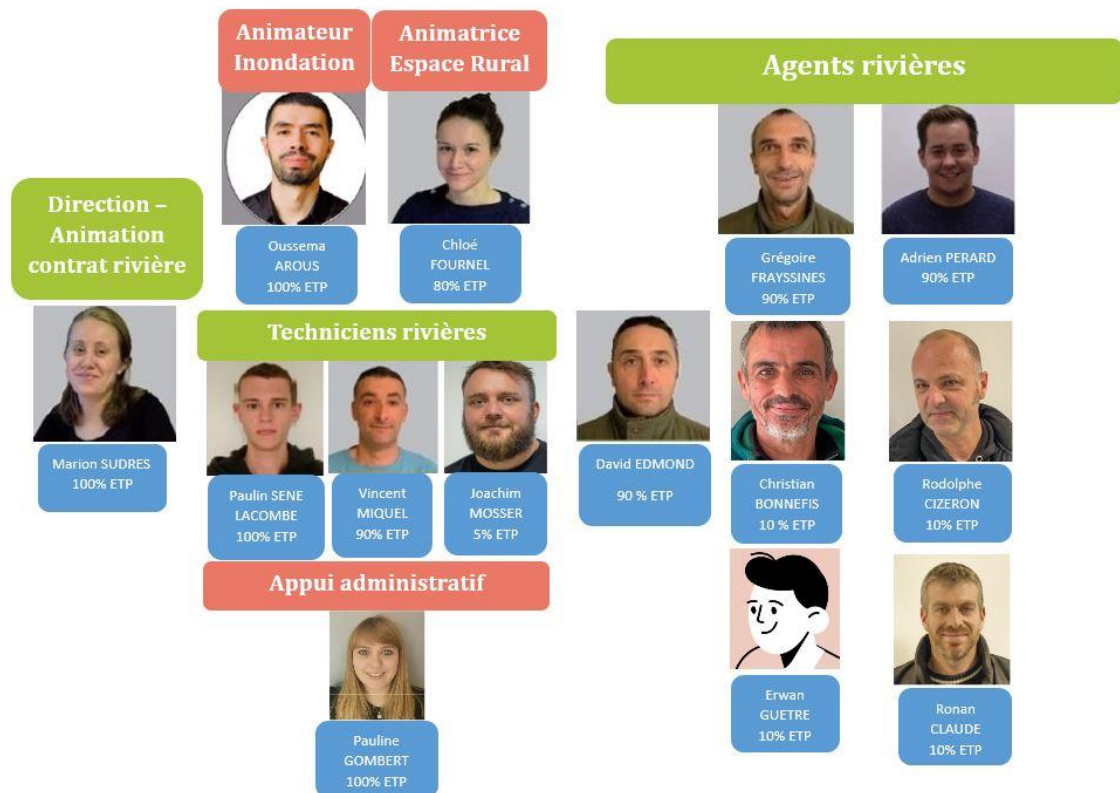
Pour consulter la liste des élus rendez-vous sur : <http://aveyronamont.fr/index.php/lequipe/>

L'équipe technique

En 2023 l'équipe technique est d'environ 9 ETP.

Après de long mois de convalescence, Vincent MIQUEL a repris progressivement son activité. L'implication de tous les agents, et particulièrement des agents rivières dont David EDMOND a permis de réaliser les chantiers prévus.

Fin 2023, après 25 ans au service des syndicats de rivière successifs, Vincent LAVERGNE a fait valoir une demande de détachement auprès de la Direction Départementale des Territoires. Oussema AROUS a été recruté en CDD accroissement d'activité pour le remplacer sur les missions inondations. Lola DOUZOU a été recrutée en CDD accroissement d'activité pour appuyer Marion SUDRES sur les missions d'animation du contrat de rivière. Ainsi Marion SUDRES appuie la prise de poste d'Oussema AROUS. Cette réorganisation, à coût d'autofinancement de masse salariale constant, a permis d'assurer la continuité des actions et d'appréhender une nouvelle organisation de l'équipe technique début 2024.



Rodez Agglomération et la CC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron dans le cadre du transfert des compétences, mettent à disposition leur personnel et matériel :

- Rodez Agglomération : 1 technicien rivière et 3 agents rivières
- CC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron : 1 technicien rivière et 3 agents rivières

L'association des syndicats mixtes de bassins versants Tarn Aveyron met à disposition du SMBV2A des services mutualisés : 2 ETP gestion des données cartographique (SIG) et 1 ETP appui à l'élaboration des documents d'urbanismes.

En 2023 le partenariat SIG a permis de bancariser les données Aveyron amont, de fournir un accès simplifié et opérationnel au cadastre, d'initier un travail commun de cartographie de la sensibilité des sols à l'érosion et de suivi des assecs des cours d'eau l'été à l'échelle du bassin Tarn Aveyron. La mission Eau Urbanisme a été sollicitée par de nombreuses collectivités dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de leur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : soit pour la transmission de données, soit pour l'appui à l'intégration des enjeux eau.

En 2023 le SMBV2A a reçu plus de 25 demandes de stages. Le SMBV2A a accueilli 2 stagiaires : Lola DOUZOU, qui a réalisé un bilan des programmes de travaux GEMAPI 2015-2021, et Oussema AROUS qui a contribué à l'élaboration de l'état des lieux et du programme inondation.

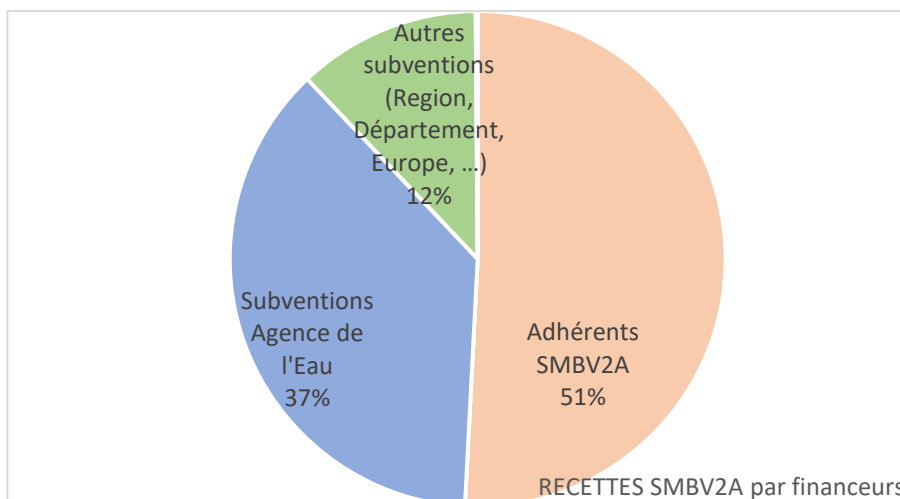
1.3/ Bilan financier

En 2023 le compte administratif du SMBV2A s'établit comme suit.

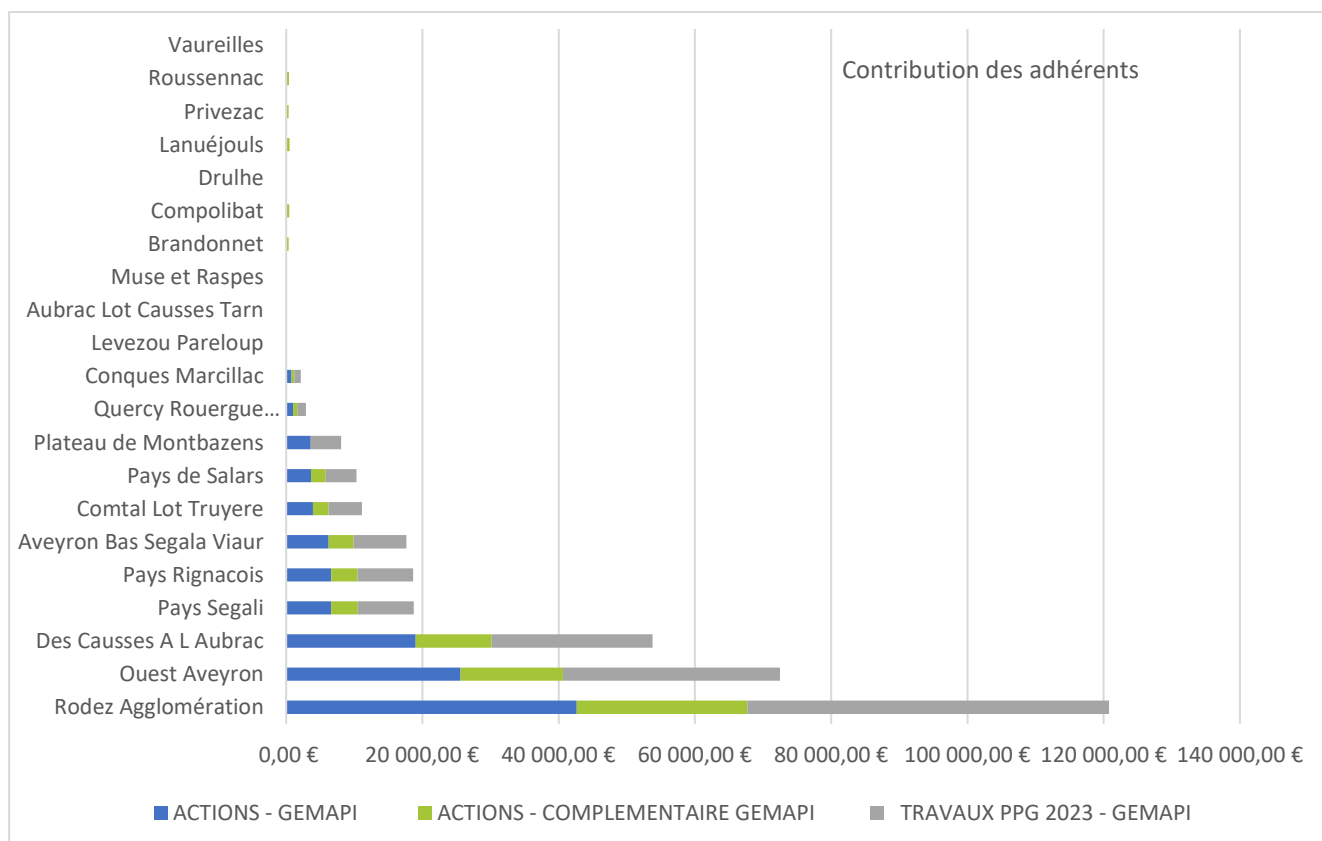
Les dépenses sont à 39% des travaux en cours d'eau, 13% des actions de bassin versant, 40% des charges d'animations (salaires et frais assimilés) et 9% des frais à caractère généraux.

Compte Administratif 2023	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	608 465,85 €	281 490,82 €
Recettes de l'exercice	690 707,78 €	224 739,64 €
Solde d'exécution	82 241,93 €	- 56 751,18 €
Report de 2022	206 803,09 €	- 25 505,13€
RAR dépenses	/	431 707,93 €
RAR recettes	/	575 400,75 €

Le SMBV2A est financé par des subventions publiques et la contribution de ses membres.



Les adhérents contribuent au titre des actions dites de bassin versant via une clé de répartition basée sur la population et leur superficie ramenée au bassin versant Aveyron amont, mais également au titre des autres actions menées sur leur territoire.



2/ Les principales actions

2.1/ La 4^{ème} année du contrat de rivière Aveyron amont

Le contrat rivière Aveyron amont est la concrétisation d'une démarche initiée depuis de nombreuses années par les acteurs du territoire, de plus en plus préoccupés par la dégradation de leurs milieux aquatiques. Les cours d'eau souffrent d'une **qualité physico-chimique dégradée**, d'**étiages sévères**, et de **dysfonctionnements marqués** sur certains tronçons. Le contrat de rivière est un engagement « moral », technique et financier entre les maîtres d'ouvrages locaux et les partenaires financiers.

Validation de l'avenant, à mi-parcours

Lors de l'élaboration du projet de contrat de rivière Aveyron Amont, il était convenu de réaliser un bilan à mi-parcours, technique et financier, afin de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme d'actions. Ceci pour analyser les éventuels freins rencontrés et pour mobiliser les leviers nécessaires afin d'assurer la suite du contrat de rivière dans les meilleures conditions.

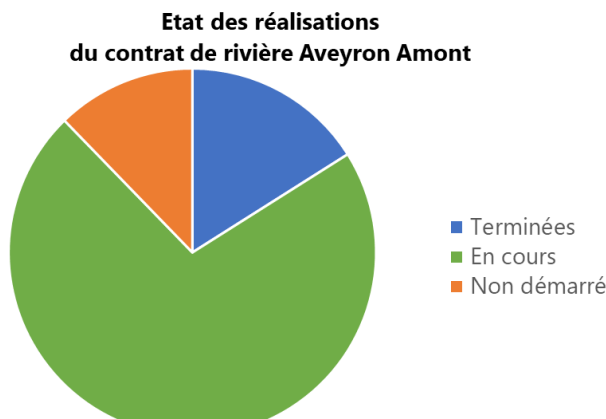


Cette étape a été mise à profit pour réaliser un avenant au contrat de rivière sur les volets agricoles, hydromorphologiques, industriels/artisanaux et assainissement, objet de la présente réunion. A travers cette étape, **les membres du comité de rivière ont décidé d'ajuster certaines actions et d'en créer de nouvelles dans une démarche partagée de co-construction**. L'avenant, de mi-parcours a été validé en comité de rivière du 12 avril 2023. Lors de l'élaboration de l'avenant du contrat de rivière Aveyron Amont, 30 fiches actions ont été modifiées et 17 nouvelles actions ont été créées. **Le contrat comprend 104 actions pour un montant total prévisionnel de 20,7 millions d'euros TTC.**

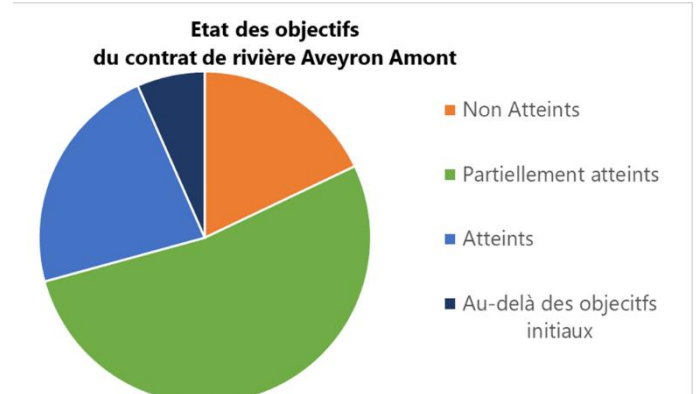


Comité de rivière de signature de l'avenant au contrat de rivière – 25 janvier 2024 – Rodez Agglomération

Etat d'avancement du contrat de rivière



Au 31 décembre 2023, 88% des actions sont en cours ou terminées. 13 actions, soit 12%, sont non démarrées. 4 actions ont un démarrage prévu en 2024, 9 sont « en souffrances ».



La lutte contre les pollutions



Etude des réseaux - Pays de Salars



Plaquette d'informations sur le dispositif d'aide à destination des professionnels – Rodez Agglomération

Ce volet concerne **l'amélioration de la qualité physico-chimique des eaux**. Estimé à hauteur de 8 millions d'euros, c'est le volet le plus conséquent financièrement.

Parmi les actions majeures, on peut citer :

- **des études et travaux pour améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs** : 5 systèmes d'assainissements prioritaires, soit 25 %, ont engagé les travaux identifiés prioritaires au contrat de rivière. Les autres systèmes ont des études en cours. On notera que 98 % des systèmes d'assainissements du bassin versant sont suivis en 2023, et que plusieurs ont mis en œuvre des actions complémentaires d'entretiens.
- **des actions sur les pollutions dispersées en partenariat avec les artisans et industriels du ruthénois**, en partenariat avec la CCI et la CMA : 222 établissements ont été identifiés prioritaires pour un diagnostic, pris en charge à 100% et des aides à l'investissement.
- **des aides dérogatoires à la réhabilitation des assainissements individuels** (ANC) identifiés prioritaires pour la baignade dans la rivière Aveyron : 66 ANC en amont des sites de baignade de Belcastel, de Villefranche de Rouergue et de Najac

La gestion des milieux aquatiques

Plusieurs actions ont déjà été identifiées pour **améliorer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau**. Il est notamment prévu la mise en œuvre de tranches de travaux sur les milieux aquatiques (plus de détail 2.2) et la construction et la déclinaison de programmes d'actions agricoles sur les bassins versant de l'Olip, de la Briane et des Serènes (plus de détail en 2.4).

La prévention des inondations

Pour un montant de 2,1 millions d'euros, ce volet concerne **l'engagement d'un programme dédié aux inondations le PAPI**, avec la mise en place de diverses actions (plus de détail 2.3)

La gestion durable de la ressource

Ce volet concerne, pour 1,8 millions d'euros, **les solutions fondées sur la nature pour stocker l'eau dans les sols**, l'optimisation de la gestion en plans d'eau, l'adaptation face au changement climatique ...

La gestion concertée du bassin versant Aveyron amont

Pour un montant de 2,2 € millions d'euros, ce volet concerne le suivi de l'état des masses d'eau, **la coordination des actions, l'animation et la communication** du contrat (plus de détail 2.6), essentielles à la bonne mise en œuvre de ce dernier.



Diagnostic plan d'eau - Ouest Aveyron Communauté



Station de suivi qualité Lézert – Aveyron Bas Ségala Viaur

Le SMBV2A suit la qualité de plusieurs cours d'eau :

- réseau de suivi historique, dont le réseau du bassin versant des Serènes pour suivre le bénéfice des actions engagées et le réseau « Rodez Agglo » pour mesurer l'impact de l'agglomération sur l'état des masses d'eau.
- réseau de suivi du contrat de rivière Aveyron amont. Avec depuis 2020 des stations de suivi sur la Serre et sur l'Aveyron à Laguépie, en 2022 la mise en des stations de suivis sur le bassin versant de la Briane et en 2023 4 nouvelles stations de suivis sur le Cuge, le Lenne, le Lézert et le Zahaux.

2.2 / Les travaux de gestion des milieux aquatiques : zoom sur les travaux 2023

Les « renaturations » de cours d'eau

Dans le cadre des remembrements menés lors des précédentes décennies, des cours d'eau ont été rectifiés, déplacés et busés. Ces travaux ont été réalisés pour le développement de l'activité agricole et l'expansion des zones urbaines. Ces aménagements ont été pensés pour évacuer au maximum les eaux des sols. Les cours d'eau ont vu leurs débits estivaux chuter de manière importante. A l'inverse, lors de précipitations, les niveaux d'eau augmentent de manière rapide et aggravent les inondations à l'aval. **Ces milieux anthropisés ont perdu leur capacité naturelle d'autoépuration des eaux et ils abritent peu ou pas de biodiversité.**

4 chantiers de renaturation ont eu lieu. Les ruisseaux concernés ont été la Serre et le ruisseau d'Orbis (Causse Aubrac), le ruisseau de Roquemissou (Comtal Lot Truyère), la Maresque de Moyrazès (Pays Ségali) et le ruisseau de Cassan (Aveyron bas Ségala Viaur). **Le linéaire cumulé de ces projets s'élève à environ 950 mètres de cours d'eau.** Plusieurs de ces chantiers ont été associés à la pose de clôtures en berges et seront complétés par des plantations en début d'année 2024.

Ruisseau de Cassan – Aveyron Bas ségala Viaur



Maresque avant – Pays Ségali



Maresque après – Pays Ségali



Ruisseau d'Orbis – Causse Aubrac



Les chantiers « clôtures abreuvements »

Une divagation trop importante du bétail dans le cours d'eau entraîne des dégradations conséquentes sur le milieu aquatique au droit de la parcelle et à l'aval : dégradation de la ripisylve, soulèvement de particules fines, déjections animales, ... Le technicien rivière échange avec l'exploitant agricole, pour trouver le système de clôtures et d'abreuvement les plus adaptés en fonction de la situation. Les systèmes les plus courants sont les rampes d'abreuvement, les passages à gués et les abreuvoirs gravitaires.

En 2023, 6 chantiers « clôtures abreuvements » ont été menés, soit **3,5 km de berges protégées du piétinement** et **17 systèmes d'abreuvement**

Rampe d'abreuvement – Causse Aubrac



Passage à gué - Pays Rignacois



Les chantiers de traitement de ripisylve et de plantations

Pour le traitement, les branches mortes de tailles importantes et les arbres penchés de manière inquiétante sont coupés, les embâcles susceptibles de générer des désordres sont retirés. **Le devoir d'entretien de la ripisylve revient aux propriétaires riverains.** Les modalités d'interventions sont :



Traitement de la ripisylve – Pays Rignacois et Pays Ségali

- soit un propriétaire riverain sollicite le syndicat pour évacuer un arbre basculé dans la rivière. Le SMBV2A intervient et le propriétaire s'engage, via la signature d'une convention, à traiter par ses moyens tous les arbres menaçants et peupliers matures identifiés dans un délai de 18 mois
- soit le SMBV2A se substitue, uniquement dans le cadre de l'intérêt général, ces chantiers sont identifiés dans le PPG

Pour les chantiers de plantations, les essences sélectionnées sont locales et adaptées : chêne, frêne, érable, tilleul, merisier, fusain, viorne, aubépine, sureau, cornouiller, noisetier, ...

En 2023, ont été réalisés :

5,6 km de traitement de ripisylve

2.3 km de plantations (300 arbres et arbustes)



Plantations – Pays de Salars

L'enlèvement des embâcles

Les embâcles sont des accumulations naturelles de débris végétaux apportés par le cours d'eau : troncs d'arbres, branches auxquels viennent souvent s'ajouter des déchets d'autre nature. Souvent, ces embâcles ne posent pas de problème d'un point de vue écologique, au contraire, ils constituent des micro-habitats convoités aussi bien par la faune aquatique que terrestre.

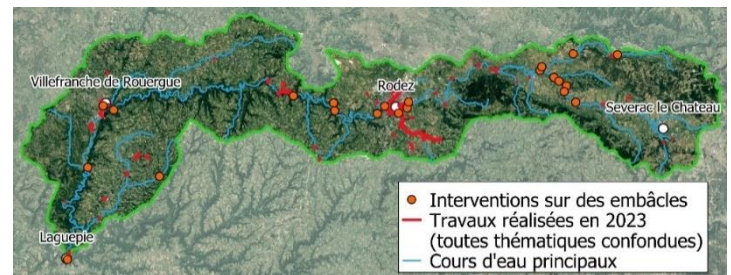


Enlèvements d'embâcles – Causse Aubrac

Néanmoins, lorsque ces embâcles se forment au droit d'un ouvrage ou à son amont immédiat, le risque d'inondation et de dégradation de l'ouvrage peut être augmenté.

26 sites où est intervenue l'équipe du SMBV2A.

Environ 230 m³ d'embâcles sortis des eaux



La lutte contre les espèces invasives EEE

Les EEE désignent les espèces animales ou végétales, introduites par l'Homme dans un milieu où elles n'existaient pas avant, et qui représentent une menace pour les écosystèmes. Il en existe beaucoup sur notre bassin versant, elles peuvent rapidement proliférer, elles n'ont pas de prédateurs et leurs impacts négatifs sont très nombreux.

L'action prioritaire a été la lutte contre l'écrevisse à taches rouges (*Faxonius Rusticus*). Cette espèce d'écrevisse exotique est considérée comme l'une des écrevisses les plus invasives au monde et provoque de sérieux impacts sur la faune et flore aquatique. **Ce foyer détecté sur notre bassin versant est le 1^{er} à l'échelle du continent européen.** Cette action bénéficie d'un financement exceptionnel 50% AEAG et 50% DREAL via l'opération coup de poing lutte contre les invasives du ministère de l'environnement.



Lutte contre l'écrevisse *Faxonius Rusticus* – Rodez Agglomération



Appui à la lutte contre le *Lagarosiphum* – Ouest Aveyron Communauté

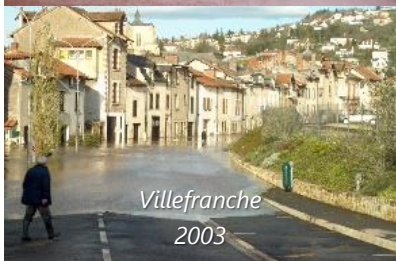
En 2023, 8 espèces ont été concernées réparties sur 26 sites différents

2.3/ La prévention des inondations, l'engagement d'un programme dédié

Etat des lieux PEP PAPI



Le Monastère
1981



Villefranche
2003



Farrou 2007



Saint-Rémy 2018



Onet-le-Château
2019

Entre 1982 et 2021, 146 arrêtés de catastrophes naturelles ont été recensés sur le territoire de l'Aveyron Amont. Les arrêtés identifiés concernent principalement les inondations et les coulées de boues. Ce qui montre que le risque inondation est présent.

Sur le bassin de l'Aveyron Amont, **62% des communes** (soit 52 d'entre-elles) **sont au moins en partie soumises au risque d'inondations**. L'analyse, prenant essentiellement en compte les bâtiments en zone inondable, fait clairement apparaître des disparités sur le territoire entre des secteurs présentant de fortes vulnérabilités, et d'autres bien moins concernés, à l'image des communes localisées sur des plateaux. Ainsi, à l'échelle du bassin Aveyron Amont, **plus de 4150 bâtiments sont situés en zone inondable**.

Le travail d'état des lieux a également consisté à recenser la présence d'établissements recevant du public (ERP) en zones inondables (magasins, établissements scolaires, infrastructures sportives et culturelles, lieux de cultes, campings et résidences de tourisme, etc...). Le résultat de ce travail a montré que 138 ERP sont en zone inondable, dont 70 ont été identifiés sur Villefranche de Rouergue.

Ce travail a permis également de recenser que **3669 habitants sont potentiellement localisés en zone inondable**. Certaines communes sont plus vulnérables que d'autres, au premier rang desquelles Villefranche de Rouergue (avec 1230 habitant potentiellement localisés en zone inondable) et Onet-le-Château (avec 436 habitant potentiellement localisés en zone inondable).

Réunions organisées dans le cadre du PEP PAPI

Dans le cadre de la démarche PEP PAPI, plusieurs réunions ont été organisées afin de partager le travail d'état des lieux/ diagnostics, de proposer de actions cohérentes aux enjeux identifiés et de valider politiquement et techniquement l'ensembles des actions proposées. Le tableau ci-après représente l'ensemble des réunions qui ont eu lieu en 2023 et en début 2024 :

Date	Lieu	Objet
16/02/2023	Druelle	Réunion du 1 ^{er} COTEC du PEP-PAPI Aveyron Amont
12/04/2023	Druelle	Réunion du 1 ^{er} COFIL du PEP-PAPI Aveyron Amont
16/06/2023	Bertholène	Réunion de la COTER haute vallée
22/06/2023	Saint-Rémy	Réunion de la COTER basse vallée
27/06/2023	Onet-le-Château	Réunion de la COTER vallée médiane
11/10/2023	Baraqueville	Réunion commune du COTEC et des 3 COTER
25/01/2024	Druelle	Réunion du COFIL pour la validation du PEP-PAPI Aveyron Amont

Typologie des actions validées

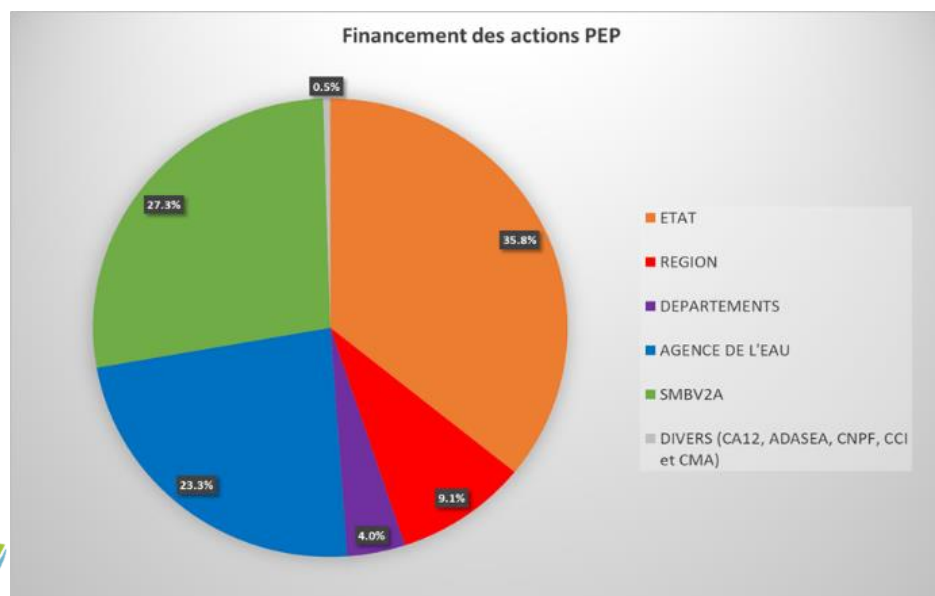
Le PAPI est construit autour de 7 axes principaux définis dans le cahier de charges PAPI 3 avec un axe supplémentaire dédié à l'animation du projet (axe 0) :

- Axe 0 : Animation du projet ;
- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations ;
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise ;
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme ;
- Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- Axe 6 : Gestion des écoulements ;
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Le présent Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations PEP PAPI regroupe un ensemble de 35 fiches actions, pour une mise en œuvre prévue sur trois ans (2024-2025-2026). Le coût global de ce programme est estimé à 1,4 M€ TTC.

Nous avons identifié 11 actions prioritaires à décliner durant les années 2024, 2025 et 2026. Ces actions sont réparties sur les axes 1, 3, 5, 6 et 7 du PAPI :

AXE	Actions prioritaires identifiées
1	1.2 : Réaliser une étude visant le recensement et l'optimisation des ZEC
	1.4 : Implanter de nouveaux repères de crues
	1.5 : Réaliser une étude globale sur le ruissellement et l'optimisation de la gestion des eaux pluviales
	1.6 : Concevoir des supports de sensibilisation « grand public » sur le risque inondation
3	3.3 : Etudier la création de stations d'alertes locales sur les secteurs à forts enjeux
5	5.1 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations sur les secteurs à forts enjeux
	5.2 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics localisés en zone inondable
6	6.4 : Etudier le projet d'optimisation du piège à embâcle sur le ruisseau du Lugagnac à Bertholène, dans une situation de forte vulnérabilité
	6.5 : Réaliser un relevé 3D de la perte karstique du Lugagnac à Bertholène en vue de mesurer l'état de comblement du karst et l'aggravation potentielle du risque inondation
	6.7 : Etudier un aménagement en hydraulique douce en concertation avec la profession agricole : ralentissement dynamique des écoulements
7	7.1 : Réaliser les études projet relatives à l'optimisation des écoulements sur le bras Boudoumie (bassin du Notre-Dame)



Les principaux financeurs du PEP Aveyron Amont sont à 36% l'Etat, 27% le SMBV2A, 23% l'Agence de l'Eau Adour Garonne, 9% la région Occitanie, 4% le conseil départemental de l'Aveyron et les usagers locaux et de nombreux partenaires locaux (CCI, CMA, CA, ADASEA, ...).

2.4/ Inciter les pratiques agricoles vertueuses : les actions phares de 2023

Etude du colmatage sur les bassins Briane et Olip

En 2023 a été réalisée, en partenariat avec la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, la campagne initiale d'étude du colmatage sur les bassins de la Briane et de l'Olip.

L'échantillonnage s'est finalement réalisé en une seule campagne, qui s'avère suffisante au regard des résultats obtenus, d'autant que le temps imparti pour sa mise en œuvre a été largement dépassé. **Les résultats ont été valorisés lors de la journée technique Briane, où un lien a été fait avec les actions sur les haies (diagnostics haies bocage et travaux de régénération ou replantation).**



Campagne de prospections et échantillonnages colmatage – juin 2023 – Causse Aubrac

Mobilisation de fonds européen - Mesures Agroenvironnementales et Climatiques



Réunions d'information sur les dispositifs MAEc et autres actions du CRAA auprès des agriculteurs – mars 2023 – Pays de Salars

Les mesures agro-environnementales et climatiques permettent **d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement ou le maintien de pratiques combinant performance économique et performance environnementale.**

L'engagement des MAEc sur les bassins Olip, Briane, Serène a fait l'objet d'une forte adhésion pour cette première année de contractualisation, qui a conduit à produire une demande d'augmentation de l'enveloppe pour 2024.

Veille foncière sur les zones humides du bassin versant de la Serène

L'action de veille foncière sur les zones humides du bassin versant des Serènes a pu avancer au cours de cette année 2023 :

- l'acquisition de l'accès à vigifoncier a permis de recevoir un peu plus de 40 notifications depuis sa mise en place mi-mars. Au total, avec les fichiers récupérés de transactions depuis 2021, 30 nouveaux propriétaires ont été informés, par téléphone ou courrier.
- 1 visite de terrain a été réalisée pour des conseils sur place, et a donné lieu à un projet de mise en défens des berges et abreuvement (à programmer lors d'une prochaine tranche de travaux PPG).
- 1 série de films a été réalisée sur l'action par la SAFER (en cours de finalisation)



Tournage du film sur l'action Veille foncière – avril 2023- Ouest Aveyron Communauté



FORÊTS
DU BASSIN
VERSANT
DE L'AVEYRON

Réunion auprès des propriétaires forestiers – novembre 2023 – Causse Aubrac

Sensibilisation des propriétaires forestiers du bassin de l'Olip

Les actions « Forêt » se sont poursuivies, avec la réalisation et la diffusion du guide pour une meilleure prise en compte des milieux aquatiques dans la gestion forestière, ainsi que l'animation d'une réunion auprès des propriétaires forestiers du massif de Lavernhe sur le bassin versant de l'Olip

Rencontres techniques agricoles sur le thème de la haie

Ces rencontres annuelles à destination des exploitants agricoles ont été réalisées sur 2 sous-bassins versants (Briane et Serènes), celle sur l'Olip ayant dû être reportée pour des raisons d'indisponibilité du matériel de démonstration (réalisation à venir au 1^{er} trimestre 2024).



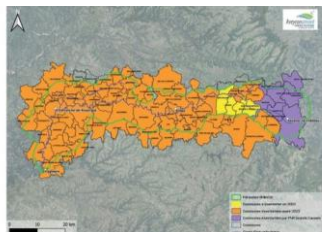
Rencontre technique 2023 sur le bassin de la Briane avec une partie démonstration de matériel de taille de haie (Sécateur hydraulique) – Pays de Salars

2.5/ Missions transversales

2023 et ses divers appuis techniques auprès des collectivités et des riverains

Les appuis techniques sont difficiles à dénombrer tant ils sont nombreux et variés. Les motivations de ces sollicitations peuvent être de diverses natures (inondations, aménagement de cours d'eau, gestion de plans d'eau, pollution, embâcles, etc.).

Fin de l'inventaire Zones humides, des milieux d'intérêts à connaître et préserver



Les zones humides offrent « gratuitement » de nombreux services : épuration des eaux, stockage de l'eau lors des crues, soutien des débits d'étiages, lieu de vie pour de nombreuses espèces, fourrage l'été, ... **En 2023 tout le bassin versant Aveyron Amont dispose d'un inventaire des zones humides grâce à l'appui de la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides (CATZH)**

La baignade dans la rivière Aveyron

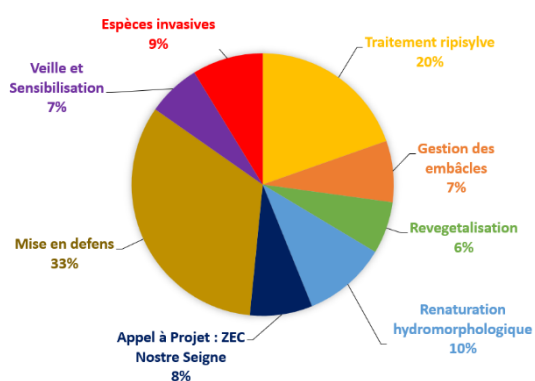
Après plusieurs années d'études, en 2023, 3 sites permettent de se baigner la rivière Aveyron : Belcastel, Compolibat et Najac.

Bilan du Plan Pluriannuel de Gestion 2015-2021 en quelques chiffres

L'année 2023 a également été marquée par le bilan du PPG 2015-2021. Ce travail, a permis de présenter le **bilan technique et financier des actions menées entre 2015 et 2021 à l'échelle du bassin versant.**

Parmi toutes les actions réalisées, une thématique se distingue : les travaux de mise en défens, action phare du dernier PPG, réalisée à hauteur de 95%. Ces travaux ont été permis par la confiance de 153 propriétaires. L'heure du bilan a également permis à l'équipe en régie de réaliser un suivi de tous les points d'abreuvement effectués depuis 2015.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR THÉMATIQUES DE TRAVAUX AU COURS DU PPG 2015-2021



En quelques chiffres clés, entre 2015 et 2021

- **56,7 km de cours d'eau** ont été clôturés et 265 points d'abreuvement ont été installés
- **20 interventions de renaturation hydromorphologique** ont été réalisées sur 16 cours d'eau
- **34,5 km de berges** ont été revégétalisées
- 101 km de berges ont été « traitées » (zones à enjeux importants)
- **258 interventions scolaires** ont été réalisées et 5 502 élèves ont été sensibilisés

Pour en savoir plus, le document détaillé du bilan est aujourd'hui consultable sur notre site : <https://aveyronamont.fr/index.php/travaux-ppg/>.

2.6/ La sensibilisation

Mon école mon cours d'eau

Depuis 2021, un catalogue d'animations en lien avec la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est proposé aux écoles du territoire. Ce sont au total 18 animations différentes, réparties en 5 grandes thématiques, qui ont été animées par la Fédération de Pêche, le CPIE, la LPO, l'ADASEA D'OC, ...



Mon Ecole
Mon Cours des
animations
gratuites pour
les élèves du
CP au CM2

Le programme d'animations est maintenant proposé sur l'année scolaire. 90 animations ont eu lieu entre septembre 2022 et juin 2023, elles ont concerné 1 712 élèves. **Sur l'année scolaire 2023-2024 89 animations sont programmées pour 1770 élèves.** Deux temps forts sont prévus : la semaine des transitions durables sur Rodez Agglo et la fête de la rivière sur Ouest Aveyron.

Les expérimentations continuent avec l'Agri-campus La Roque sur Nostre Seigne

L'Agri Campus La Roque assure la gestion par agropastoralisme des zones humides et d'expansion de crues de Nostre Seigne. Des projets pédagogiques sont mis en place par l'équipe enseignante. L'acquisition de connaissances sur le pâturage en zone humide continue. **2023 a été le théâtre de la première Edition de « Nostre Seigne Lanta », une opération de sensibilisation d'envergure qui a touché la quasi-totalité des apprenants de La Roque,** avec des intervenants variés mobilisés autour de cet évènement (Chambre d'agriculture, FDPMA12, FDCUMA, Adasea, ...).



Nostre Seigne Lanta – Rodez Agglomération

Animations diverses et variées auprès de tous les publics



- **Des interventions ponctuelles** sur demande auprès des établissements scolaires : Brevet Professionnel JEPS MFR (Pays Ségali), Collège Saint-Viateur (Rodez Agglomération), Collège St Joseph (Ouest Aveyron), lancement des interventions scolaires au CFA et à Campus XII avenue (Rodez Agglo)

- **Participation à des initiatives locales** : festival « Baraqueville Eau » Pays Ségali, journée sur l'alimentation durable du PAT Ouest Aveyron Communauté, semaine des transitions durables de Rodez Agglomération,

- **Présentation des actions Aveyron Amont à l'échelle Adour Garonne** : intervention lors de la journée des animateurs PAT Adour Garonne, intervention lors du séminaire paysage et changement climatique DREAL

- **Participation à 3 cinémas table ronde** : « Zones humides un présent retrouvé » Pays Ségali, « Les Algues Vertes » Causse Aubrac, « La rivière » à Aveyron Bas Ségala Viaur,



Une page Facebook pour suivre l'actualité du syndicat

@ Aveyron Amont



Dans le fil d'actualité : 46 publications consultées par **27 534 comptes**

Sur la page Facebook : 4800 visites, 878 interactions (j'aime, partages, commentaires...) et 49 nouveaux followers.

Mes questions et propositions pour le SMBV2A :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





Photo José A. Torres Foto



Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont – SMBV2A

contact@aveyronamont.fr

www.aveyronamont.fr

05 65 63 58 21

Partenaires financiers :



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Et adhérents :

